Nations Unies S/PV.4664



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4664e séance

Vendredi 13 décembre 2002, à 10 heures
New York

Président :	M. Valdivieso	(Colombie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Jiang Jiang
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. De la Sablière
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	Mme Napaul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Strømmen
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

02-73754 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.

Je donne la parole à M. Annabi.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil s'en souviendront sûrement, M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial du Secrétaire général, a pour la dernière fois fait un exposé au Conseil le 30 octobre. Je suis heureux d'avoir cette occasion de faire une mise à jour quant aux principaux événements qui sont survenus depuis cette date.

Le 2 décembre, les principaux participants à la Conférence de Bonn se sont réunis une nouvelle fois dans cette ville pour examiner les progrès réalisés à ce jour et ont réaffirmé leur attachement au processus de paix en Afghanistan. M. Brahimi, qui participait à cette réunion, m'a prié d'exprimer toute sa gratitude au Gouvernement allemand, qui a organisé cette conférence commémorative. Les participants ont à juste titre relevé les nombreux acquis obtenus l'année passée.

Se tournant vers l'avenir, les participants ont néanmoins repéré un certain nombre de défis à relever, notamment l'importance de mettre en place une armée et une police nationales qui soient efficaces et représentatives sur le plan ethnique; la nécessité de redoubler d'efforts en vue de lutter contre la production et le trafic de drogue; la nécessité de mettre en place une culture de respect des droits de l'homme ainsi que des mécanismes nationaux de contrôle et d'enquête sur les atteintes aux droits de l'homme; le devoir de poursuivre les efforts en vue de créer un cadre institutionnel qui soit de nature à favoriser le développement du pays; la nécessité pour la communauté internationale de renforcer la maîtrise, par l'Afghanistan, du processus de reconstruction et de développement et d'approuver l'utilisation d'un budget comme principal outil chargé de définir la politique; l'obligation pour le Gouvernement afghan et la communauté internationale d'avoir des consultations afin d'établir des critères de référence et des calendriers précis aux fins d'appliquer intégralement l'Accord de Bonn; et l'importance de préparer une nouvelle constitution et des élections libres et équitables, prévues en juin 2004.

Enfin, j'ai le plaisir d'annoncer au Conseil que, comme cela en a été question à la réunion de Bonn, l'Afghanistan et les pays voisins sont convenus de signer, le 22 décembre à Kaboul, un accord régissant leurs relations de bon voisinage, leur coopération mutuelle et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures respectives. Il s'agit bien entendu d'un message très positif qui traduit l'engagement des États concernés de veiller à ce que les relations entre l'Afghanistan et ses voisins contribuent à la stabilité régional et au développement régional.

Comme l'indique cette brève synthèse, de nombreux problèmes subsistent, mais avec l'engagement continu de la communauté internationale, il est possible de réaliser des progrès en vue d'atteindre

ces objectifs. J'en veux pour exemple les décisions très importantes prises récemment sur la création d'une nouvelle armée afghane. Conformément aux accords auxquels sont parvenues les différentes factions qui ont participé à la Commission de la défense nationale le mois dernier, le Président Karzai a signé le 1er décembre un décret portant sur la création d'une armée nationale afghane forte de 70 000 hommes. On prévoit qu'elle sera unifiée, placée sous contrôle civil et dotée de personnel recruté conformément aux principes de mérite et d'équilibre ethnique. Les principaux éléments de ce décret se trouvent dans une fiche d'information qui a été distribuée hier, je crois, aux membres du Conseil. Et à l'intention des membres du Conseil qui ne l'ont pas encore vu, nous avons, bien sûr, à leur disposition le texte intégral du décret.

Cela dit, la mise en place d'une armée nationale efficace exige l'unité de tous les protagonistes internationaux. Il est capital que la communauté internationale offre un appui tant politique que financier à la réforme du secteur de la sécurité, qui est essentiel au processus de paix. À cette fin, une lettre sera bientôt envoyée par le Représentant spécial aux éventuels pays donateurs, demandant des contributions au Fonds d'affectation spéciale administré par l'ONU.

En l'absence d'une force nationale réelle, la principale préoccupation dans le pays est l'absence de sécurité. À Kaboul, durant la période considérée, on a assisté à une augmentation des vols à main armée, des vols de voitures et des assassinats. À la fin du mois de novembre, six roquettes ont été tirées dans la ville. Heureusement qu'elles n'ont pas fait de victimes, mais ces événements ont naturellement perturbé la population de la ville.

Dans le nord du pays, un engagement officiel en vue de s'abstenir de la violence, signé par les généraux Dostum et Atta, a pour l'instant réduit le nombre d'incidents de luttes entre factions. Néanmoins, à l'ouest, on a assisté encore une fois à des combats violents entre les forces appartenant au Gouverneur d'Hérat, Ismaël Khan, et à un dirigeant pachtoun local, Amanullah Khan. On déplore des victimes de part et d'autre. Une délégation gouvernementale a réussi à négocier un cessez-le-feu le 3 décembre, mais la situation demeure extrêmement précaire. La violence a éclaté entre les deux parties plusieurs fois au cours de l'année et l'âpre rivalité opposant Ismaël Khan à Amanullah Khan n'augure rien de bon pour la paix à long terme dans cette région.

À Kandahar, les rivalités tribales qui couvaient depuis la chute des Taliban l'an dernier ont culminé quand des forces appartenant au Gouverneur Gul Agha, de la tribu barakzay, ont cherché à désarmer des policiers placés sous le commandement du général Akram, de la tribu alokozai. Le bilan a été de trois morts et de plusieurs blessés. Le différend portant sur la responsabilité de la sécurité et de l'ordre dans la ville n'a toujours pas été réglé.

Dans la province méridional d'Uruzgan, plusieurs dirigeants taliban connus ont été récemment arrêtés par les services de renseignement locaux et accusés de chercher à revigorer le mouvement « Taliban ». Cette affaire fait l'objet d'une enquête de la part des autorités locales. Les locaux de l'ONU ont été endommagés pour la quatrième fois cette année lorsque deux grenades ont été lancées sur les locaux du bureau de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) à Gardez. Heureusement que personne n'a été blessé. Néanmoins, le personnel international et une partie du personnel national qui n'habitent pas dans la zone se sont retirés temporairement à Kaboul. Le bureau, qui se trouve dans une zone pachtoune critique, a à présent rouvert après la fête du Ramadan.

Durant la période considérée, le Président Karzai a émis un décret en vue de licencier 20 fonctionnaires, notamment au sein des gouvernements provinciaux, pour corruption et abus de pouvoir. Bien que ce message très important signalant l'intention du Gouvernement central de renforcer son autorité et d'inculquer de bonnes pratiques partout dans la fonction publique ait été chaleureusement accueilli par le public, sa pleine application s'est avérée difficile. La corruption demeure un grave problème, qui exige non seulement du temps mais également une reprise économique et une amélioration du niveau de vie.

Un élément clef de la stratégie du Gouvernement visant à asseoir son autorité est tributaire de sa capacité à lever des impôts locaux. Le décret présidentiel relatif à la corruption portait également sur la nécessité de transférer les recettes publiques des caisses des provinces à celles du Trésor national ainsi que sur l'importance de réformer le système des douanes. Jusqu'à présent, les tentatives du Gouvernement central d'avoir le contrôle de ces importantes ressources n'ont donné que des résultats limités.

Le commandant des forces de la coalition en Afghanistan a récemment informé la MANUA des

plans de déploiement d'équipes – baptisées équipes régionales mixtes – à l'extérieur de Kaboul. Ces équipes compteront 50 à 70 agents et coopéreront avec les gouvernements local et central ainsi qu'avec les acteurs internationaux pour prendre part, de diverses manières, au processus de reconstruction et de redressement. M. Brahimi a indiqué que, très probablement, la MANUA coopérera et coordonnera ses activités avec ces équipes. Tel que la MANUA conçoit les choses, la fonction de ces équipes sera révisée en fonction de l'expérience sur le terrain. Et, bien entendu, la MANUA présentera des rapports sur sa coopération avec les équipes au fur et à mesure que leur rôle sera redéfini dans le processus de reconstruction et de redressement.

En ce qui concerne l'application de l'Accord de Bonn, le Conseil se souviendra que la première Commission judiciaire a été dissoute par le Président Karzai, face aux préoccupations selon lesquelles ses membres n'étaient pas suffisamment indépendants. Une nouvelle Commission judiciaire, composée de neuf membres, dont une femme, a été mise sur pied le 2 novembre 2002. Afin d'élargir la représentation de cette commission, le Président y a récemment ajouté deux membres, une deuxième femme et un homme issus d'une minorité ethnique. Depuis son entrée en activité, le 28 novembre dernier, la nouvelle Commission a entamé ses travaux de fond et s'apprête maintenant à participer à une conférence d'annonces de contributions au secteur judiciaire, conférence qui est organisée par le Gouvernement italien et qui se tiendra les 19 et 20 décembre à Rome.

La Commission constitutionnelle, qui compte neuf membres, a officiellement été mise en place par l'ancien Roi Mohammad Zaher Shah, le 3 novembre. La Commission, qui est présidée par le Vice-Président, M. Shahrani, compte essentiellement parmi ses membres des spécialistes du droit et des juristes d'origine ethnique et régionale diverse, dont deux femmes. La Commission a adopté son règlement et a créé trois sous-commissions chargées de l'élaboration, des recherches et de la rédaction.

En préparant la nouvelle constitution, la Commission s'appuiera sur la Constitution de 1964, sur les principes islamiques, sur les normes internationales ainsi que sur les traditions juridiques afghanes. La Commission estime que la participation de la société afghane est capitale pour obtenir un projet de constitution de qualité qui soit accepté et pour garantir la poursuite de la réconciliation nationale. L'Organisation des Nations Unies appuie les travaux de la Commission en l'aidant à se doter d'un secrétariat.

Comme les membres du Conseil le savent, l'Accord de Bonn prévoit la tenue d'élections en juin 2004. Il reste un certain nombre de questions structurelles à résoudre pour que ce processus complexe puisse s'achever dans les délais prévus. Ainsi, il n'existe pas d'institutions électorales officielles ni de texte législatif qui réglemente les partis politiques. La MANUA étudie donc, conjointement avec le Gouvernement, la possibilité de mettre sur pied une commission électorale qui définirait les règles et les procédures fondamentales du processus électoral. La MANUA, en coordination étroite avec la Division de l'assistance électorale des Nations Unies, s'est entretenue avec plusieurs interlocuteurs afin de recueillir leurs points de vue sur les différentes approches envisageables pour conduire les élections, et de souligner combien il est nécessaire de commencer les préparatifs sans retard.

S'il est créé, l'organe électoral afghan devra entamer des consultations avec les organisations politiques pour examiner les mesures à prendre afin d'établir les listes électorales et le calendrier des scrutins, ainsi que pour mettre sur pied des équipes électorales dans tout le pays. Pour que les élections aient bien lieu en juin 2004, l'organe électoral afghan devra être en place dès le début de l'année 2003.

La Commission indépendante afghane des droits de l'homme met progressivement au point ses méthodes et ses pratiques dans le cadre d'un projet commun – auquel participent la MANUA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – qui est actuellement conduit pour épauler la Commission dans ses activités. En novembre, la Commission a organisé deux ateliers, le premier sur les droits de l'homme et les médias et le second sur les droits de l'homme dans les constitutions. Par ailleurs, les modalités de coopération entre la Commission indépendante des droits de l'homme et la MANUA dans le cadre des enquêtes ayant trait aux droits de l'homme sont toujours en cours d'élaboration. La Commission bénéficie actuellement d'un appui en matière de renforcement des capacités de la part de la MANUA et du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme, en matière de traitement des requêtes et des plaintes.

La MANUA et la Commission indépendante des droits de l'homme ont examiné ensemble la question des manifestations d'étudiants qui ont récemment eu lieu à l'Université de Kaboul. Ces manifestations, les membres s'en souviennent, ont donné lieu à des affrontements avec la police, qui ont fait deux morts et au moins 15 blessés parmi les étudiants. Apparemment, les mauvaises conditions de vie à l'université seraient à l'origine du mécontentement; toutefois, selon certaines allégations, ce mécontentement aurait été manipulé et exacerbé par des groupes politiques. Des enquêtes sont en cours, mais l'étude préliminaire fait état d'un recours excessif à la force de la part de la police afghane. Le Président Karzai a immédiatement créé une commission d'enquête.

Le Conseil est également au courant d'une autre question relative aux droits de l'homme, que la MANUA suit de très près : la question des charniers de Dasht-i-Leily. La MANUA enquête actuellement sur les allégations d'atteintes graves – harcèlement, détention arbitraire, torture et exécution extrajudiciaire – à l'encontre d'Afghans soupçonnés de posséder des informations sur les circonstances qui entourent le charnier de Dasht-i-Leily. Récemment, en coopération avec la Commission indépendante des droits de l'homme, une équipe de la MANUA a rencontré le général Dostum et s'est rendue au centre de détention des services du renseignement de Shiberghan, où elle a obtenu la libération de deux personnes qui avaient été incarcérées sans être inculpées, et cela, selon toute vraisemblance, parce qu'elles ont été témoins des événements de Dasht-i-Leily. Un médecin légiste est récemment arrivé sur les lieux afin d'évaluer les conditions techniques, financières et sécuritaires requises pour mener une enquête médico-légale exhaustive.

Les violations des droits de l'homme dont il est régulièrement fait état demeurent l'intimidation et la violence des commandants régionaux et locaux à l'encontre des civils, l'intimidation et la violence à l'égard des femmes et la persécution des groupes minoritaires. La MANUA a pu constater un nombre important de violations graves des droits de l'homme. Dans le nord du pays, comme je viens de le dire, la MANUA enquête sur les allégations d'intimidation de témoins, et a intercédé auprès des autorités pour que les droits des personnes concernées soient respectés. Récemment, la MANUA s'est également penchée sur les discriminations dont sont victimes les Gujars, minorité ethnique d'environ 100 000 personnes, qui est installée dans les trois provinces du nord-est, Takhar, Baghlan et Badakshan, et qui subit les persécutions des commandants locaux. Afin de permettre de résoudre le problème, la MANUA a aidé à mettre en place une commission locale, de concert avec le Gouvernement, l'armée et les autorités locales, pour régler le problème de ces violations et prendre des mesures en réponse aux plaintes.

Dans la province de Wardak, les équipes de la MANUA ont enquêté sur les récentes attaques à la roquette perpétrées contre quatre écoles pour filles, près de Kaboul en octobre. Avant ces attaques, des enseignants avaient déjà fait savoir que, sur le chemin de l'école, certaines jeunes filles avaient reçu des menaces de la part d'hommes armés non identifiés. Des pamphlets ont été distribués condamnant l'éducation des jeunes filles. Les éléments préliminaires de l'enquête de la MANUA indiquent que des responsables locaux seraient impliqués dans ces événements.

Comme l'a indiqué M. Brahimi lors de son dernier exposé au Conseil, le pilier « Secours, relèvement et reconstruction » de la MANUA s'est concentré sur la question de la préparation à l'hiver. Le Ministère du redressement et du développement rural a mis sur pied une équipe spéciale pour l'hiver, à laquelle participent le Gouvernement, les organismes des Nations Unies, les organismes bilatéraux et les organisations non gouvernementales. Cette équipe spéciale est chargée de veiller à ce que la fourniture d'une aide à quelque 2,2 millions d'Afghans très vulnérables soit coordonnée de manière efficace. Cette population vulnérable, qui vit essentiellement dans le nord, l'ouest et dans les hauts plateaux au centre du pays, a reçu une aide alimentaire d'urgence et une aide pour lui assurer un abri durant les difficiles mois d'hiver. Quelque 44 000 tonnes d'alimentation, représentant environ 95 % des besoins pour l'hiver, ont été pré-stockées dans l'ensemble du pays. Les 5 % restants seront distribués aux régions avant la fin décembre. Des réparations d'urgence sont également en cours pour que le tunnel de Salang puisse rester ouvert pendant l'hiver. Cela est essentiel pour veiller à ce que les parties nord et sud de l'Afghanistan continuent d'être reliées par voie routière et pour assurer la fourniture de l'aide. Les donateurs ont

apporté des contributions généreuses aux organismes afin de garantir les fonds suffisants pour satisfaire la plupart des besoins.

Tout en poursuivant ces préparatifs, nous avons conscience de la nécessité de continuer d'évaluer l'ampleur des besoins durant l'hiver. Le décès récent de 10 enfants dans un camp de personnes déplacées à Spin Boldak, en raison d'une baisse brutale des températures, illustre de manière tragique qu'il faut demeurer constamment vigilant. Dans ce cas particulier, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement afghan envoient des couvertures supplémentaires, des vêtements, des poêles de chauffage et du combustible aux camps situés à Spin Boldak. De manière plus générale, l'ONU est en train d'examiner l'état de ses préparatifs pour l'hiver en réponse à un certain nombre d'informations provenant des provinces, selon lesquelles le début de l'hiver semble générer une demande d'aide plus importante que prévu.

Comme il en a été fait état en octobre, le budget national de développement du Gouvernement constitue un cadre important pour établir les priorités en matière d'aide internationale fournie à l'Afghanistan. Sur cette base, le Gouvernement et les Nations Unies sont convenus d'examiner les programmes conjoints afin de définir des indicateurs de performance et des objectifs à atteindre pour honorer les priorités nationales. Une commission interministérielle, comprenant les ministères des finances, de la planification et de la reconstruction, ainsi que d'autres ministères spécialisés pertinents et la MANUA, a examiné les progrès accomplis en 2002 par les organismes des Nations Unies et les priorités stratégiques pour 2003. Ces réunions ont constitué un bon exemple de la manière dont l'ONU et le Gouvernement peuvent mettre au point des moyens novateurs pour garantir la complémentarité de leurs efforts.

Un processus d'examen similaire a abouti à la mise au point du Programme d'assistance transitoire des Nations Unies pour l'Afghanistan de 2003, couvrant la période de janvier 2003 à mars 2004. Les progrès accomplis en la matière traduisent l'accord de vues entre le Gouvernement afghan et les institutions d'aide des Nations Unies sur le rôle de ces dernières en ce qui concerne les priorités nationales au cours des 15 prochains mois. Le programme va au-delà des priorités humanitaires pour se pencher sur les causes sous-jacentes de la crise, à savoir la pauvreté, la dette, la dégradation de l'environnement et l'insécurité, ainsi que sur les priorités en matière de relèvement et de reconstruction d'urgence. Un objectif clef du programme est de renforcer la capacité de l'Administration transitoire d'orienter l'effort de relèvement aux niveaux national et provincial. Le programme de 2003 a besoin de 815 millions de dollars, pour la période allant de janvier 2003 à mars 2004, sur lesquels 67,5 millions de dollars seront destinés aux programmes relatifs aux réfugiés au Pakistan, en Iran et en Asie centrale. Ce programme sera lancé officiellement à la réunion du Groupe d'appui à l'Afghanistan qui doit se tenir les 17 et 18 décembre prochains à Oslo.

Le Gouvernement afghan a continué de mettre en œuvre son opération essentielle de changement de la monnaie. Bien que le rythme de l'opération ait été relativement élevé, on estime que 50 % des vieux billets de banque sont encore en circulation. Dans certaines provinces, la fourniture de nouveaux afghanis n'a pas pu être réapprovisionnée en raison de difficultés logistiques. Dans d'autres zones, les agents de change auraient fait des réserves de la nouvelle monnaie ou refusé les billets de l'ancienne monnaie. Le Gouvernement a prorogé la date limite pour l'échange de monnaie au 2 janvier 2003 afin de laisser suffisamment de temps au public pour convertir ses vieux afghanis.

Pour terminer, je voudrais dire que les progrès dont je viens de faire état aujourd'hui sont encourageants. Ils continuent de démontrer la solidité du processus de Bonn. Dans le même temps, ce qui a été accompli, et surtout ce qu'il reste encore à accomplir, dépend de l'amélioration constante de la situation en matière de sécurité. L'expansion de l'autorité du Gouvernement central, la capacité de fournir de l'aide humanitaire et l'assistance à la reconstruction, et la protection des droits de l'homme dépendent de l'instauration d'un environnement sûr dans tout le pays. Une année après l'Accord de Bonn, le peuple afghan et la communauté internationale peuvent s'enorgueillir de ce qui a été accompli. Mais comme le Secrétaire général et M. Brahimi n'ont cessé de le répéter, nous ne sommes pas parvenus à un stade où la communauté internationale peut se permettre de tomber dans la complaisance.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Annabi de son exposé très utile sur ce point de l'ordre du jour.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite les membres du Conseil à tenir des consultations informelles pour continuer nos délibérations sur cette question après la levée de la séance.

La séance est levée à 10 h 50.